

DOSSIER : Salaires : les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale

Dossier publié à l'adresse <https://www.lagazettedescommunes.com/633811/grilles-indiciaires-des-biologistes-veterinaires-et-pharmaciens-territoriaux/>

CARRIÈRE ET SALAIRES

Grilles indiciaires des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux

La Rédaction | Dossiers Emploi | Rémunération | Publié le 01/08/2019 | Mis à jour le 08/01/2020

La rémunération des agents territoriaux biologistes, vétérinaires et pharmaciens est calculée à partir de grilles indiciaires fixées par décret. Découvrez les échelles de rémunération de ces fonctionnaires, et une synthèse sur les primes et indemnités qui viennent compléter ce traitement.



Directeur de laboratoire, responsable qualité en laboratoire, qualicien, responsable métrologie, pharmacien... Autant d'emplois pour les fonctionnaires **biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux, cadre d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale.**

Le champs professionnel de ces fonctionnaires est large, puisqu'il englobe le **diagnostic**, le **traitement** et de la **prévention des maladies humaines ou animales**, la surveillance de **l'hygiène**, de **l'eau et des produits alimentaires**.

Leur **rémunération** est calculée, comme d'ailleurs celle de tout fonctionnaire, à partir de **grilles indiciaires** fixées par décret pour un cadre d'emplois ou un corps particulier. Ce calcul fait apparaître les **échelles de rémunération** des agents, pour **chaque grade ou classe du cadre d'emplois** ou du corps.

Le cadre d'emplois des **biologistes, vétérinaires et pharmacien territoriaux** comportant trois grades, **trois échelles** sont applicables.

Les traitements évoluent suivant la **valeur d'un point d'indice**, fixé à **4,6860 euros**, depuis le 1er février 2017.

Echelles des salaires des Biologistes, vétérinaires et pharmacien territoriaux suivant leurs grades*

- **Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale :**
- **Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe :**
- **Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle :**

* Traitements indiciaires au 1er janvier 2020, montants arrondis à la dizaine la plus proche.

Définies par décrets, ces échelles de rémunération s'imposent aux employeurs publics, comme aux fonctionnaires.

Grille indiciaire Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale

Catégorie A, filière médicotechnique

A compter du 1er janvier 2019

Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Salaire brut mensuel en euros
1	419	372	1 an	1 743,20
2	485	420	1 an	1 968,13
3	519	446	1 an 9 mois	2 089,96
4	570	482	2 ans 2 mois	2 258,66
5	623	523	2 ans 2 mois	2 450,79
6	665	555	2 ans 2 mois	2 600,74
7	713	591	2 ans 2 mois	2 769,44
8	762	628	2 ans 2 mois	2 942,82
9	782	644	2 ans 2 mois	3 017,80
10	832	682	2 ans 2 mois	3 195,86
11	862	705	-	3 303,64

- Visualiser le salaire net ^[1].
- Voir les offres d'emploi ^[2]

Grille indiciaire Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe

Catégorie A, filière médicotechnique

Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée dans l'échelon	Salaire brut mensuel en euros
---------	-------------	---------------	----------------------	-------------------------------

1	762	628	2 ans 2 mois	2 942,82
2	813	667	2 ans 2 mois	3 125,57
3	862	705	2 ans 2 mois	3 303,64
4	912	743	3 ans 3 mois	3 481,71
5	977	792	3 ans 3 mois	3 711,33
6	1027	830	-	3 889,40

Visualiser le salaire net ^[3]

- Voir les offres d'emploi ^[2]

Grille indiciaire Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle

Catégorie A, filière médicotechnique

Echelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut mensuel en euros
1	694	576	2 ans	2 699,15
2	743	614	2 ans 6 mois	2 877,21
3	782	644	2 ans 6 mois	3 017,80
4	842	689	2 ans 6 mois	3 228,67
5	912	743	3 ans 6 mois	3 481,71
6	977	792	3 ans 6 mois	3 711,33
7	1027	830	4 ans	3 889,40
8	HEA	-	-	I 4 170,56 II 4 334,57 III 4 554,81

Visualiser le salaire net ^[4]

Les primes et indemnités des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux

De manière générale, on considère que les primes et indemnités du fonctionnaire représentent **environ 20% de leur rémunération globale**. Notez que certains de ces éléments de rémunération complémentaires sont pris en compte pour le **calcul de la retraite**.

Dès lors que l'intéressé remplit les conditions d'attribution requises, la collectivité ou l'établissement public local employeur doit lui verser :

- supplément familial de traitement,
- l'indemnité de résidence,
- la GIPA,
- la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

De plus, le fonctionnaire touche un régime indemnitaire. Ce régime est en théorie facultatif pour l'employeur local, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales. C'est l'organe délibérant qui décide des modalités d'attribution et du montant des indemnités et primes composant ce régime.

Les agents du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux peuvent ainsi percevoir

- une prime de service et de rendement,
- ainsi qu'une indemnité spéciale de sujétion.

Rifseep : application aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux

Une partie du régime indemnitaire est remplacé par le nouveau régime indemnitaire, appelé Rifseep, si la collectivité décide par délibération d'y adhérer.

Le Rifseep comprend

- l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)
- et le complément indemnitaire annuel (CIA).

Pour ce cadre d'emplois, les plafonds sont fixés par l'arrêté du 8 avril 2019 ^[5] (corps équivalent des inspecteurs de santé publique vétérinaire de l'Etat).

Pour obtenir la rémunération nette, ^[6] on retranche les cotisations (retraite, chômage, CSG, etc.).

- Le ^[7] Guide des primes : toutes les primes auxquelles vous avez droit ^[7]

Salaires des fonctionnaires : comparez, simulez

The image shows a digital interface for a salary comparison tool. At the top left is the CNAS logo. The main title is 'RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX'. Below the title, there are two lines of text: 'Analysez 10 ans de politique salariale dans la fonction publique territoriale selon votre catégorie et votre cadre d'emplois, dans tous les types de collectivités.' and 'Analysez votre courbe de rémunération, comparez votre situation.' A central yellow button says 'Accédez à l'application >'. Below this, there are three speech bubbles with questions: 'Combien allez-vous gagner jusqu'en 2017?', 'Combien gagnerez-vous en progressant dans votre carrière?', and 'Dans quelle collectivité gagneriez-vous le plus?'. The background features a row of diverse cartoon characters representing various professions. At the bottom left is a link for 'Méthodologie et crédits' and at the bottom right is a link for 'Retrouvez notre dossier complet' next to the 'la Gazette-fr' logo.

CNAS
Le Centre national de l'emploi public territorial
Pour les services de services publics locaux

Partagez avec vos collègues
f t v g+

RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Analysez 10 ans de politique salariale dans la fonction publique territoriale selon votre catégorie et votre cadre d'emplois, dans tous les types de collectivités.

Analysez votre courbe de rémunération, comparez votre situation.

Accédez à l'application >

Combien allez-vous gagner jusqu'en 2017 ?

Combien gagnerez-vous en progressant dans votre carrière ?

Dans quelle collectivité gagneriez-vous le plus ?

Méthodologie et crédits

Retrouvez notre dossier complet la Gazette-fr

[8]

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux en 10 questions, fiche statut (accès réservé aux abonnés)
- Les biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux, fiche métier
- Les grilles indiciaires en 10 questions, fiche statut (accès réservé)
- Tout savoir sur le Rifseep, dossier